

**REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS  
DU COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET  
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME**

- 1) Le Comité Départemental du Loiret de la Fédération Française de Cyclotourisme organise chaque année un concours photos.
- 2) Le concours est ouvert et réservé exclusivement aux licenciés FFCT du Loiret.
- 3) Aucun droit de participation n'est perçu.
- 4) Le sujet du concours est fixé chaque année par le Comité directeur départemental sur proposition de la commission Photos.
- 5) Les épreuves sont jugées par les représentants des associations du Loiret, à raison d'une voix par association. Le vote se déroule lors de l'assemblée générale départementale. En cas de photos classées exæquo au terme des votes des associations, un second vote limité aux photos classées exæquo est réalisé... et ainsi de suite jusqu'à détermination de la meilleure photo.
- 6) La commission Photos se réserve le droit de ne pas attribuer de prix en cas d'insuffisance de qualité des réalisations.
- 7) Les prix se présenteront sous la forme de lots. Les lauréats ne pourront recevoir que le prix de leur meilleur cliché.
- 8) La meilleure réalisation fera la Une de couverture du calendrier du Comité Départemental du Loiret.
- 9) Les réalisations devront comporter un ou plusieurs vélos. Elles seront adressées au délégué au concours photos au plus tard le 1er octobre sous format électronique.
- 10) L'envoi des photos - **2 au maximum** - sera accompagné du numéro de licence de leur auteur et de l'indication des lieux des prises des photos.
- 11) Les photos sont à réaliser **uniquement** sur le département du Loiret.
- 12) L'ensemble des photos reçues sera d'une part mis en ligne sous le site départemental, et d'autre part imprimé par le délégué au concours photos et présenté sous format papier 12x15, et sera affiché électroniquement à l'occasion de l'assemblée générale départementale.

*Nota : par exception les photos argentiques reçues seront scannées afin d'être traitées à l'identique des photos numériques.*